



Centre Communal d'Action Sociale d'ORVAL

2, rue de la Mairie

18200 ORVAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

TÉL. : 02 48 96 02 54

ccas@ville-orval18.fr

CONVOCAATION :

08.02.2023

L'an deux mil vingt trois
Le huit Février à dix-neuf heures
Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale
légalement
convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de
Madame DULUC Clarisse,
Etaient présents : MMES DULUC Clarisse- MATHIOT Marie-Ange-
BONNIN Christine- CHANTRIAUX Delphine - KACZMAREK Marie-
Thérèse – JUIF Agnès- LE LIBOUX Edith – PORTIER Sergiane –
MM ANDRIAU Alain - BISSONNIER Patrice- DENIZOT Alain-
GABILLAT Eric – GIBAUT Stéphane-

Nombre de Membres :

en exercice : 17

présents : 13

votants : 13

Excusés : Mme BODIN Marie a donné son pouvoir à Mme JUIF Agnès

Mme GIRAUDON Julie a donné pouvoir à Mme DULUC jusqu'à son arrivée au point

Festivités communales

M MALASSET Bruno a donné pouvoir à Mme MATHIOT Marie-Ange

Non excusés : LECAS Medhi

Mme Christine BONNIN a été élue secrétaire

Les orientations budgétaires 2023

Madame DULUC sollicite les membres de l'assemblée délibérante pour connaître les achats et/ou travaux qui seraient à prévoir si le budget le permet pour l'année 2023.

Les achats qui sont à estimer financièrement sont :

- Des bancs et pots de fleurs pour la résidence Sully
- Du mobilier et de la décoration pour finaliser l'aménagement des espaces communs et l'espace bien-être de la résidence Sully
- Une autolaveuse
- Une gloriette
- Une navette
- Des flyers permettant de communiquer sur les services du CCAS

Des travaux sont également à prévoir :

- Démoussage du toit du garage
- Changement d'une partie du sol de la cuisine nécessitant la réalisation d'un diagnostic amiante
- Réalisation d'un terrain de pétanque en régie
- Rajout de bacs pour jardins en hauteur

Après avoir énuméré ces indications, le Conseil d'Administration valide à l'unanimité ces orientations financières pour une étude de faisabilité.

ORVAL, le 17 Février 2023
Le Secrétaire de séance

Christine BONNIN

La Présidente du CCAS,

Clarisse DULUC

Diffusion sur le site internet de la commune le : 20 Février 2023



Centre Communal d'Action Sociale d'ORVAL

2, rue de la Mairie

18200 ORVAL

TÉL. : 02 48 96 02 54
ccas@ville-orval18.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

CONVOCATION :

08.02.2023

L'an deux mil vingt trois
Le huit Février à dix-neuf heures
Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale
légalement
convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de
Madame DULUC Clarisse,
Etaient présents : MMES DULUC Clarisse- MATHIOT Marie-Ange-
BONNIN Christine- CHANTRIAUX Delphine - KACZMAREK Marie-
Thérèse – JUIF Agnès- LE LIBOUX Edith – PORTIER Sergiane –
MM ANDRIAU Alain - BISSONNIER Patrice- DENIZOT Alain-
GABILLAT Eric – GIBault Stéphane-

Nombre de Membres :

en exercice : 17

présents : 13

votants : 13

Excusés : Mme BODIN Marie a donné son pouvoir à Mme JUIF Agnès

Mme GIRAUDON Julie a donné pouvoir à Mme DULUC jusqu'à son arrivée au point

Festivités communales

M MALASSET Bruno a donné pouvoir à Mme MATHIOT Marie-Ange

Non excusés : LECAS Medhi

Mme Christine BONNIN a été élue secrétaire

Mutualisation du personnel CCAS/Mairie

CONVENTION CADRE avec la Mairie d'ORVAL

Vu le code général des collectivités territoriales (article L2121-29)

Vu le code de l'action sociale et des familles (articles L 123-4 à L123-9, R 123-1 à R 123-26)

Vu la loi 83-663 du 22 juillet 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les régions, les départements et l'Etat en matière d'action sociale et de santé

Vu la loi 86-17 du 6 janvier 1986 adaptant la législation sanitaire et sociale aux transferts de compétence en matière d'aide sociale et de santé

Vu la loi 86-972 du 19 août 1986 portant diverses dispositions relatives aux collectivités locales

Vu la loi 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe)

Vu l'article L 2511-1 du Code de la commande publique qui permet la réalisation de prestations de service entre personnes publiques sans mise en concurrence ni publicité préalable dans le cadre des contrats dit de « quasi régie » ou « contrat in house » .

Et Considérant que la nature du contrôle effectivement exercé par la Commune sur le CCAS qui, à raison de la composition de son Conseil d'Administration (présidé de plein droit par le Maire et composé d'élus locaux désignés par le Conseil Municipal) mais également des tâches effectuées par celui-ci (en quasi-totalité pour le compte de la Commune) est analogue au contrôle que la commune exerce sur ses propres services au point de pourvoir considérer qu'elle exerce une « influence décisive sur les objectifs stratégiques et sur les décisions importantes » du CCAS

Considérant que le CCAS est un établissement public administratif présidé de droit par le maire et régi par les article L 123-4 à L 123-9 et R 123-1 à R 123-26 du code de l'action sociale et des familles

Considérant qu'il exerce de par son statut des missions réglementaires qui découlent des textes précités

Considérant que le CCAS anime notamment une action générale de prévention et de développement social dans la commune en liaison étroite avec les institutions publiques et privées

Considérant que le CCAS exerce et développe les missions facultatives décidées par le conseil d'administration dans le but de participer à la mise en œuvre d'une politique sociale municipale globale

Considérant qu'outre les missions précitées le CCAS s'engage à collaborer avec les services de la Commune dans le cadre d'opérations spécifiques qui nécessiteraient l'expertise de ses agents

Considérant que les services ressources de la Commune peuvent être mis à disposition du CCAS et que les services ressources du CCAS peuvent être mis à disposition de la Commune

Considérant que la Commune et son CCAS définiront dans une convention-cadre les modalités de valorisation et facturation des actions réciproques

Il est proposé au Conseil d'administration du CCAS de délibérer

-sur l'autorisation donnée au Président ou son représentant pour signer la convention cadre ci-annexée entre le CCAS et la commune

- conclure et signer un contrat de quasi régies ou contrat « in house » pour l'exécution des tâches réalisées par les services techniques de la commune pour les travaux de petits dépannages et les interventions à la résidence autonomie, pour le compte du CCAS. Le contrat annexé donnera lieu au remboursement par le CCAS des frais engagés par la commune pour l'exécution de ces prestations. Ce montant pourra être révisé chaque année par délibération concordante du CCAS et de la commune

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil d'Administration du CCAS,

-**APPROUVE** et **AUTORISE** Madame la Présidente à signer la convention cadre (ci-annexée) entre le CCAS et la commune

- **APPROUVE** et **AUTORISE** Madame la Présidente à signer un contrat de quasi régies ou contrat « in house » (ci-annexé) pour l'exécution des tâches réalisées par les services techniques de la commune pour les travaux de petits dépannages et les interventions à la résidence autonomie pour le compte du CCAS

ORVAL, le 17 Février 2023

Le Secrétaire de séance



Christine BONNIN

La Présidente du CCAS,



Clarisse DULUC

Diffusion sur le site internet de la commune le : 20 Février 2023



Centre Communal d'Action Sociale d'ORVAL

2 rue de la Mairie
18200 ORVAL
**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION
SOCIALE**

TÉL. : 02 48 96 02 54
ccas@ville-orval.fr

CONVOCATION :

08.02.2023

L'an deux mil vingt trois
Le huit Février à dix-neuf heures
Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale
légalement
convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de
Madame DULUC Clarisse,
Etaient présents : MMES DULUC Clarisse- MATHIOT Marie-Ange-
BONNIN Christine- CHANTRIAUX Delphine - KACZMAREK Marie-
Thérèse – JUIF Agnès- LE LIBOUX Edith – PORTIER Sergiane –
MM ANDRIAU Alain - BISSONNIER Patrice- DENIZOT Alain-
GABILLAT Eric – GIBAULT Stéphane-

Nombre de Membres :

en exercice :17

présents : 13

votants : 13

Excusés : Mme BODIN Marie a donné son pouvoir à Mme JUIF Agnès

Mme GIRAUDON Julie a donné pouvoir à Mme DULUC jusqu'à son arrivée au point

Festivités communales

M MALASSET Bruno a donné pouvoir à Mme MATHIOT Marie-Ange

Non excusés : LECAS Medhi

Mme Christine BONNIN a été élue secrétaire

Mutualisation du personnel CCAS/Mairie

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION AVEC la MAIRIE D'ORVAL

- Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale en ses dispositions des article 61 à 63 ;
- Vu** le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux ;
- Vu** le projet de convention de mise à disposition avec la mairie d'ORVAL (figurant en annexe à la présente délibération)
- Vu** l'accord du fonctionnaire concerné ;

Sur le rapport de Madame la Présidente, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, le Conseil d'Administration du CCAS :

- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer ledit projet de convention de mise à disposition
- **DECIDE** de déroger à la règle de remboursement, par délibérations concordantes du conseil municipal et du conseil d'administration, la mise à disposition intervenant entre une collectivité territoriale et un établissement public qui lui est rattaché (CCAS/commune)

ORVAL, le 17 Février 2023

Le Secrétaire de séance

Christine BONNIN

La Présidente du CCAS,

Clarisse DULUC

Diffusion sur le site internet de la commune le : 20 Février 2023



Centre Communal d'Action Sociale d'ORVAL

2, rue de la Mairie
18200 ORVAL

TÉL. : 02 48 96 02 54
ccas@ville-orval18.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION
SOCIALE**

CONVOCATION :

08.02.2023

L'an deux mil vingt trois
Le huit Février à dix-neuf heures
Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale
légalement
convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de
Madame DULUC Clarisse,
Etaient présents : MMES DULUC Clarisse- MATHIOT Marie-Ange-
BONNIN Christine- CHANTRIAUX Delphine - KACZMAREK Marie-
Thérèse – JUIF Agnès- LE LIBOUX Edith – PORTIER Sergiane –
MM ANDRIAU Alain - BISSONNIER Patrice- DENIZOT Alain-
GABILLAT Eric – GIBAUT Stéphane-

Nombre de Membres :

en exercice :17

présents : 13

votants : 13

Excusés : Mme BODIN Marie a donné son pouvoir à Mme JUIF Agnès

Mme GIRAUDON Julie a donné pouvoir à Mme DULUC jusqu'à son arrivée au point

Festivités communales

M MALASSET Bruno a donné pouvoir à Mme MATHIOT Marie-Ange

Non excusés : LECAS Medhi

Mme Christine BONNIN a été élue secrétaire

Dates d'ouverture du Centre de loisirs en 2023 pour les vacances scolaires

Madame DULUC fait lecture des propositions de dates :

13 au 24 Février 2023

17 au 28 Avril 2023

10 Juillet au 18 Août 2023 (choix d'ouvrir 6 semaines)

23 Octobre au 3 Novembre 2023

26 Décembre 2023 au 5 Janvier 2024

Après avoir échangé, l'assemblée délibérante a validé ces dates

ORVAL, le 17 Février 2023
Le Secrétaire de séance

Christine BONNIN

La Présidente du CCAS,

Clarisse DULUC

Diffusion sur le site internet de la commune le : 20 Février 2023



Centre Communal d'Action Sociale d'ORVAL

2, rue de la Mairie
18200 ORVAL

TÉL. : 02 48 96 02 54
ccas@ville-orval18.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION
SOCIALE**

CONVOCATION :

08.02.2023

L'an deux mil vingt trois
Le huit Février à dix-neuf heures
Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale
légalement
convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de
Madame DULUC Clarisse,
Etaient présents : MMES DULUC Clarisse- MATHIOT Marie-Ange-
BONNIN Christine- CHANTRIAUX Delphine - KACZMAREK Marie-
Thérèse – JUIF Agnès- LE LIBOUX Edith – PORTIER Sergiane –
MM ANDRIAU Alain - BISSONNIER Patrice- DENIZOT Alain-
GABILLAT Eric – GIBAULT Stéphane-

Nombre de Membres :

en exercice :17

présents : 13

votants : 13

Excusés : Mme BODIN Marie a donné son pouvoir à Mme JUIF Agnès

Mme GIRAUDON Julie a donné pouvoir à Mme DULUC jusqu'à son arrivée au point

Festivités communales

M MALASSET Bruno a donné pouvoir à Mme MATHIOT Marie-Ange

Non excusés : LECAS Medhi

Mme Christine BONNIN a été élue secrétaire

Remboursement des frais d'inscription d'enfants absents pour des raisons de santé au centre de loisirs durant les vacances scolaires de Toussaint 2022

Comme le prévoit le règlement de fonctionnement de la structure, lors d'une absence pour des raisons de santé sur présentation d'un justificatif médical, le CCAS doit rembourser les frais d'inscription aux familles. Deux enfants d'un même foyer n'ont pu être présents du 25 octobre au 4 Novembre 2022. Un certificat médical a été fourni. L'assemblée délibérante valide à l'unanimité le remboursement de 124.80€ auprès de la famille.

ORVAL, le 17 Février 2023
Le Secrétaire de séance



Christine BONNIN

La Présidente du CCAS,



Clarisse DULUC

Diffusion sur le site internet de la commune le : 20 Février 2023



Centre Communal d'Action Sociale d'ORVAL

2, rue de la Mairie
18200 ORVAL

TÉL. : 02 48 96 02 54
ccas@ville-orval18.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION
SOCIALE**

CONVOCATION :

08.02.2023

L'an deux mil vingt trois
Le huit Février à dix-neuf heures
Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale
légalement
convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de
Madame DULUC Clarisse,
Etaient présents : MMES DULUC Clarisse- MATHIOT Marie-Ange-
BONNIN Christine- CHANTRIAUX Delphine - KACZMAREK Marie-
Thérèse – JUIF Agnès- LE LIBOUX Edith – PORTIER Sergiane –
MM ANDRIAU Alain - BISSONNIER Patrice- DENIZOT Alain-
GABILLAT Eric – GIBAULT Stéphane-

Nombre de Membres :

en exercice : 17

présents : 13

votants : 13

Excusés : Mme BODIN Marie a donné son pouvoir à Mme JUIF Agnès

Mme GIRAUDON Julie a donné pouvoir à Mme DULUC jusqu'à son arrivée au point

Festivités communales

M MALASSET Bruno a donné pouvoir à Mme MATHIOT Marie-Ange

Non excusés : LECAS Medhi

Mme Christine BONNIN a été élue secrétaire

Planification des festivités à la Résidence Sully

Madame DULUC sollicite les membres du Conseil d'Administration du CCAS pour définir les événements. Après avoir échangé et validé à l'unanimité, les dates se définissent comme suit :

- Fête du 1^{er} Mai à 11h00
- Fête des mères le Dimanche 4 Juin à 11h00
- Barbecue le jeudi 29 Juin 2023 à 19h00
- Olympiades le vendredi 15 Septembre 2023 de 10h00 à 17h00 au Centre Socioculturel
- Goûter de Noël le mardi 19 Décembre 2023 à 15h00

ORVAL, le 17 Février 2023

Le Secrétaire de séance

Christine BONNIN



La Présidente du CCAS,

Clarisse DULUC

Diffusion sur le site internet de la commune le : 20 Février 2023



Centre Communal d'Action Sociale d'ORVAL

2, rue de la Mairie

18200 ORVAL

TÉL. : 02 48 96 02 54
ccas@ville-orval18.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION
SOCIALE**

CONVOCATION :

08.02.2023

L'an deux mil vingt trois
Le huit Février à dix-neuf heures
Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale
légalement
convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de
Madame DULUC Clarisse,
Etaient présents : MMES DULUC Clarisse- MATHIOT Marie-Ange-
BONNIN Christine- CHANTRIAUX Delphine - KACZMAREK Marie-
Thérèse – JUIF Agnès- LE LIBOUX Edith – PORTIER Sergiane –
MM ANDRIAU Alain - BISSONNIER Patrice- DENIZOT Alain-
GABILLAT Eric – GIBAULT Stéphane-

Nombre de Membres :

en exercice : 17

présents : 13

votants : 13

Excusés : Mme BODIN Marie a donné son pouvoir à Mme JUIF Agnès

Mme GIRAUDON Julie a donné pouvoir à Mme DULUC jusqu'à son arrivée au point

Festivités communales

M MALASSET Bruno a donné pouvoir à Mme MATHIOT Marie-Ange

Non excusés : LECAS Medhi

Mme Christine BONNIN a été élue secrétaire

Planning des festivités 2023 en faveur des Aînés de la commune

- **Semaine Bleue** le jeudi 19 Octobre 2023 à 15h au Centre Socioculturel
- **Distribution du colis de fin d'année** le samedi 16 Décembre 2023 de 14h à 17h au Centre Socioculturel

Ces dates et l'organisation proposées sont validées à l'unanimité.

Madame DULUC pose la question de renouveler ou non les ateliers numériques. Les membres du Conseil d'Administration demandent à l'unanimité qu'ils n'aient lieu que tous les 2 ans.

ORVAL, le 17 Février 2023

Le Secrétaire de séance

Christine BONNIN

La Présidente du CCAS,

Clarisse DULUC

Diffusion sur le site internet de la commune le : 20 Février 2023



Centre Communal d'Action Sociale d'ORVAL

2, rue de la Mairie

18200 ORVAL

TÉL. : 02 48 96 02 54
ccas@ville-orval18.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION
SOCIALE**

CONVOCACTION :

08.02.2023

L'an deux mil vingt trois
Le huit Février à dix-neuf heures
Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale
légalement
convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de
Madame DULUC Clarisse,
Etaient présents : MMES DULUC Clarisse- MATHIOT Marie-Ange-
BONNIN Christine- CHANTRIAUX Delphine - KACZMAREK Marie-
Thérèse – JUIF Agnès- LE LIBOUX Edith – PORTIER Sergiane –
MM ANDRIAU Alain - BISSONNIER Patrice- DENIZOT Alain-
GABILLAT Eric – GIBAULT Stéphane-

Nombre de Membres :

en exercice : 17

présents : 13

votants : 13

Excusés : Mme BODIN Marie a donné son pouvoir à Mme JUIF Agnès

Mme GIRAUDON Julie a donné pouvoir à Mme DULUC jusqu'à son arrivée au point

Festivités communales

M MALASSET Bruno a donné pouvoir à Mme MATHIOT Marie-Ange

Non excusés : LECAS Medhi

Mme Christine BONNIN a été élue secrétaire

Dons et ventes :

- **Ancien véhicule de portage** : Madame DULUC explique avoir demandé auprès de différents garagistes et avoir reçu des estimations du bien allant de 500€ à 1500€. Le service n'a plus l'utilité de garder dans son patrimoine la voiture de marque Citroën BERLINGO. Les membres du Conseil d'Administration autorisent à l'unanimité Madame La Présidente à faire faire le contrôle technique et à vendre le bien en l'état au plus offrant.
- **Anciennes tables de la salle de restauration à la résidence Sully** : Madame DULUC explique qu'à ce jour le mobilier n'est plus utilisé. Les membres du Conseil d'Administration, compte tenu de la vétusté des biens proposent à l'unanimité d'en faire don.
- **Les anciennes chaises de la résidence Sully** après avis de l'assemblée délibérante seront également données.
- **Les stores** seront proposés dans un premier temps à la vente 80€ le store (150€ les 2). Si la collectivité ne trouve pas d'acquéreur, ils seront donnés.

ORVAL, le 17 Février 2023

Le Secrétaire de séance

Christine BONNIN

La Présidente du CCAS,



Clarisse DULUC

Diffusion sur le site internet de la commune le : 20 Février 2023



TÉL. : 02 48 96 02 54
FAX : 02 48 96 85 90
ccas@ville-orval18.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION
SOCIALE**

CONVOCATION :

08.02.2023

L'an deux mil vingt trois
Le huit Février à dix-neuf heures
Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale
légalement
convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de
Madame DULUC Clarisse,
Etaient présents : MMES DULUC Clarisse- MATHIOT Marie-Ange-
BONNIN Christine- CHANTRIAUX Delphine - KACZMAREK Marie-
Thérèse – JUIF Agnès- LE LIBOUX Edith – PORTIER Sergiane –
MM ANDRIAU Alain - BISSONNIER Patrice- DENIZOT Alain-
GABILLAT Eric – GIBAULT Stéphane-

Nombre de Membres :

en exercice : 17

présents : 13

votants : 13

Excusés : Mme BODIN Marie a donné son pouvoir à Mme JUIF Agnès

Mme GIRAUDON Julie a donné pouvoir à Mme DULUC jusqu'à son arrivée au point

Festivités communales

M MALASSET Bruno a donné pouvoir à Mme MATHIOT Marie-Ange

Non excusés : LECAS Medhi

Mme Christine BONNIN a été élue secrétaire

Encaissement de dons

Madame DULUC transmet l'information que l'association ORVAL BRADERIE a fait un don
d'une valeur de 200€ au profit du CCAS. Les membres du Conseil d'Administration
acceptent à l'unanimité l'encaissement.

ORVAL, le 17 Février 2023
Le Secrétaire de séance

Christine BONNIN

La Présidente du CCAS,

Clarisse DULUC

Diffusion sur le site internet de la commune le : 20 Février 2023